
COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA
GESTION DES CONTRATS PUBLICS DANS
L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

MADAME PAULINE MAROIS

DÉCLARATION ASSERMENTÉE DE MADAME NICOLE STAFFORD

Je, soussignée, Nicole Stafford, domiciliée au [REDACTED], Montréal, [REDACTED] affirme solennellement ce qui suit :

1. Dans la présente Déclaration assermentée, pour fins de compréhension, les expressions suivantes désignent :

Direction du Parti Québécois ou du Parti : l'ensemble des personnes qui occupent en tout temps pertinent à la présente Déclaration les fonctions de directeur général, de directeur de l'organisation, de directeur des communications et de directeur de l'administration et des finances;

Permanence du Parti Québécois ou du Parti : l'ensemble des employés qui travaillent au siège social du Parti Québécois en tout temps pertinent à la présente Déclaration;

Association(s) de circonscription(s) : le regroupement des membres du Parti Québécois dans une circonscription, généralement;

Association de la circonscription de Charlevoix : le regroupement des membres du Parti Québécois dans la circonscription de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, spécifiquement;

Parti au singulier : le Parti Québécois;

A. *Présentation de Madame Stafford*

2. Je suis membre du Parti Québécois depuis sa fondation en 1968; j'ai notamment agi à titre de militante bénévole et responsable des communications pour le Parti Québécois à l'occasion des campagnes électorales de 1970, 1973, 1976 et 1979;
3. Je détiens un baccalauréat en sociologie obtenu de l'Université de Montréal en 1971, et j'ai

- effectué des études à la maîtrise en sociologie à la même université jusqu'en 1972;
4. En 1980, j'ai été nommée adjointe au sous-ministre et responsable de la Condition féminine, au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche;
 5. J'ai rencontré Madame Marois en 1980, alors que celle-ci était chef de cabinet de la ministre d'État à la Condition féminine et ministre d'État au Développement social, Madame Lise Payette;
 6. De 1981 à 1982, j'ai été Directrice des communications du Parti Québécois;
 7. De 1982 à 1983, j'ai été attachée de presse du groupe parlementaire du Parti Québécois et conseillère politique au sein du cabinet de Monsieur René Lévesque pour l'Île de Montréal;
 8. En août 1983, je suis devenue la chef de cabinet de Madame Marois, alors ministre à la Condition féminine;
 9. Entre novembre 1983 et décembre 1985, j'ai été la chef de cabinet de Madame Marois, alors ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu;
 10. Entre 1986 et 1988, j'ai été chargée de projet au sein de l'École nationale d'administration publique;
 11. En 1989, j'ai été parmi les fondateurs du cabinet de relations publiques Groupe Stratège;
 12. De 1991 à 1995, j'ai été chargée de mission à la Direction générale de la Ville de Montréal;
 13. De septembre 1994 à novembre 1995, j'ai été chef du cabinet de Madame Marois alors qu'elle était ministre déléguée à l'Administration et à la Fonction publique et présidente du Conseil du Trésor;
 14. J'occuperai par la suite en 1995-1996 le poste de vice-présidente à la Société québécoise de développement de la Main d'œuvre, puis en 1996-1997, au Ministère du Conseil exécutif, de Responsable du Comité d'implantation de la politique familiale et de secrétaire du Comité ministériel de l'éducation et de la culture sous la présidence de Madame Marois;
 15. De 1997 à 2002, j'ai été chef du cabinet de Madame Marois alors que celle-ci était ministre de l'Éducation, ministre de la Famille et de l'Enfance, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre des Finances;
 16. De 2002 à 2004, j'ai été déléguée générale du Québec à Bruxelles;
 17. En juin 2005, j'ai agi à titre de responsable de la campagne de la course au leadership de Madame Marois au Parti Québécois;
 18. En avril 2007, je suis devenue conseillère spéciale auprès de Madame Marois lors de sa course au leadership suivant la démission de Monsieur André Boisclair à titre de chef du Parti Québécois;

19. En mai 2008, je suis redevenue chef du cabinet de Madame Marois, députée de la circonscription de Charlevoix-Côte-de-Beaupré et chef du Parti Québécois; j'exercerai ces fonctions jusqu'en 2014;
20. Depuis ma rencontre avec Madame Marois en 1980, nous sommes devenues des proches collaboratrices d'un point de vue professionnel, ce qui signifie que j'étais personnellement au courant de tout ce qui pouvait survenir dans sa carrière;

B. Rôles et responsabilités auprès de Madame Marois durant la période pertinente aux travaux de la Commission

21. De 2008 à 2011, j'ai agi à titre de chef du cabinet de Madame Marois alors qu'elle était chef du Parti Québécois;
22. À ce titre, j'étais responsable notamment de la stratégie politique et de communication, de la gestion de l'équipe du cabinet, des relations avec le Parti et de l'agenda des rencontres de Madame Marois;
23. Dans le cadre de mes tâches de chef de cabinet, j'étais évidemment en contact constant avec Madame Marois;

a. Organisation du cabinet de Madame Marois entre 2007 et 2011

i. Deuxième opposition (2007-2008)

1. Organisation

24. En 2008, alors que le Parti Québécois formait la deuxième opposition, le cabinet de Madame Marois était composé d'une équipe d'environ six (6) personnes relevant directement de moi;
25. À titre de chef de cabinet, j'assurais la planification stratégique et politique, la gestion des activités politiques quotidiennes et les communications avec les cabinets du *whip* et du leader parlementaire et le Parti;
26. À titre de chef de cabinet, je n'ai jamais eu quelque rôle que ce soit en matière de financement du Parti lors des campagnes de financement annuelles ou électorales;
27. Ma seule implication consistait à m'assurer que le personnel politique du cabinet de Madame Marois contribuait aux campagnes;
28. Je n'ai donc jamais rencontré des membres et des sympathisants afin de les inviter à contribuer financièrement au Parti Québécois;

2. Interaction avec le bureau de circonscription de Charlevoix et son équipe

29. Durant la période où Madame Marois était chef du Parti Québécois, le bureau de circonscription de Charlevoix comprenait trois (3) employés, soit le responsable du bureau,

un responsable des communications et une adjointe administrative;

30. Cette équipe gérait les demandes émanant des divers acteurs locaux et portant sur des sujets aussi variés que les infrastructures, les demandes de permis, les écoles, etc.;
31. À titre de chef de cabinet, le responsable du bureau de la circonscription de Charlevoix se rapportait personnellement à moi pour tout ce qui concernait l'agenda de Madame Marois et les activités locales pour lesquelles sa présence était souhaitée;
32. À ma connaissance, Madame Marois se rendait une (1) à deux (2) fois par mois dans la circonscription de Charlevoix;
33. Généralement, elle participait à des réunions avec l'équipe du bureau de la circonscription afin de faire le point sur les dossiers les plus importants du moment (éducation, santé, transport, etc.) et d'échanger quant aux gestes que Madame Marois pouvait poser pour faire avancer l'un ou l'autre de ces dossiers;
34. Ensuite, Madame Marois rencontrait de nombreux intervenants économiques, sociaux et culturels;
35. Finalement, lors de ses passages dans la circonscription, Madame Marois participait aussi à des rencontres et événements avec des citoyens et membres locaux;
36. Hors des périodes de session de l'Assemblée Nationale, Madame Marois se rendait plus fréquemment dans la circonscription de Charlevoix pour y exercer les activités énumérées ci-haut, soit environ trois (3) fois par mois;

ii. Opposition officielle (2008-2011)

1. Organisation

37. Après l'élection du Parti Québécois comme parti d'opposition officielle le 8 décembre 2008, le cabinet de Madame Marois a vu la taille de son équipe et de son budget grandir mais son organisation est restée essentiellement inchangée;
38. Mes fonctions de chef de cabinet sont également demeurées inchangées;

2. Interaction avec le bureau de circonscription de Charlevoix et son équipe

39. De même, après l'élection du Parti Québécois comme parti d'opposition officielle, les interactions entre Madame Marois, moi-même et le bureau de circonscription de Charlevoix sont restées essentiellement inchangées;

b. Rôle de Madame Marois dans le financement du Parti Québécois à titre de chef du parti

40. Madame Marois n'était pas impliquée dans l'organisation de campagnes et la sollicitation de contributions des membres et sympathisants du Parti Québécois dans le cadre des activités

de financement du Parti;

41. Son rôle principal dans une campagne de financement consistait à motiver les bénévoles et députés impliqués dans la campagne principalement par sa présence à des événements publics auxquels elle était conviée par les militants et au cours desquels elle prononçait des discours de nature politique et partisane;
42. Les responsabilités reliées à l'organisation et à la sollicitation de contributions des membres et sympathisants lors des campagnes incombent d'abord aux Associations de circonscriptions, qui font rapport à la registraire du Parti (qui relève de la Permanence du Parti), qui se rapporte ultimement au Conseil exécutif national;

C. *Position politique de Madame Marois sur le financement des partis alors qu'elle était chef du Parti Québécois*

43. À compter du 23 septembre 2009, le Parti Québécois, dirigé par Madame Marois, a réclamé la tenue d'une enquête publique sur l'industrie de la construction et le financement des partis politiques et l'équipe de Madame Marois est intervenue à l'Assemblée nationale à plus de 300 reprises afin de réclamer la tenue d'une telle enquête publique;
44. À cette fin, pas moins de onze (11) motions furent présentées ou appuyées par le Parti Québécois à l'Assemblée Nationale;
45. Une pétition publique a également été initiée par M. Bertrand St-Arnaud du Parti Québécois;
46. Pendant les années au cours desquelles Madame Marois a été la chef du Parti Québécois, il n'y avait pas de réelle volonté politique du gouvernement en place de modifier la *Loi électorale* pour en resserrer le cadre;
47. Dès l'élection du Parti Québécois en septembre 2012, le gouvernement du Parti Québécois, dirigé par Madame Marois, a amendé la *Loi électorale* pour modifier en profondeur les règles du financement politique en réduisant de 1000\$ à 100\$ par contributeur la contribution politique à chaque parti politique; cette loi encadre désormais le financement des campagnes et des courses à la direction des partis;
48. Le gouvernement du Parti Québécois a de plus renforcé le cadre légal et réglementaire entourant l'octroi des contrats publics en faisant adopter, après son élection en 2012, la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*;
49. Madame Marois, comme chef du Parti Québécois et comme Première ministre, s'est distinguée de tous en posant des actions qui ne laissent aucun doute sur sa volonté de restaurer la confiance du public envers les partis politiques et le gouvernement;
50. Je considère injuste qu'elle soit blâmée alors que toutes ses actions politiques au cours de sa très longue carrière ont été motivées par une volonté de transparence sans pareille et une intégrité qui ne peut pas être remise en question;

D. M. Ernest Murray

a. Élection de 2007

51. Le 24 septembre 2007, Madame Marois fut élue députée de la circonscription de Charlevoix après la démission du député Rosaire Bertrand;
52. Madame Marois était alors chef de la deuxième opposition; ce faisant, elle se devait d'être très présente au niveau national;
53. Madame Marois devait pouvoir compter sur des gens d'expérience au niveau de son bureau de circonscription;

b. Rôle et responsabilités de Ernest Murray

54. Avant l'élection de Madame Marois en 2007, Ernest Murray (« **M. Murray** ») avait été responsable du bureau de circonscription de Charlevoix entre 1994 et 2002 et avait repris cette fonction depuis 2005;
55. Compte tenu de son expérience et de ses convictions, M. Murray est resté en place après l'élection de Madame Marois et a poursuivi son travail de responsable du bureau de circonscription jusqu'en 2010, année au cours de laquelle il a décidé de quitter le bureau de circonscription pour des raisons qui lui étaient personnelles;
56. À titre de responsable du bureau de circonscription, M. Murray devait également informer Madame Marois des enjeux importants de la circonscription;
57. Il assistait aussi aux réunions de l'exécutif de l'Association de la circonscription de Charlevoix (formée de membres du Parti) avec Madame Marois ou seul lorsqu'elle ne pouvait y être, afin d'assurer la meilleure coordination possible entre Madame Marois et les militants de la circonscription;
58. Pour des questions d'efficacité évidentes, M. Murray se rapportait à moi, à titre de chef de cabinet, pour toute question en lien avec ses tâches de responsable du bureau de circonscription de Charlevoix, et non à Madame Marois;
59. Entre 2008 et 2010, j'ai eu plusieurs contacts et discussions avec M. Murray portant sur les dossiers et enjeux du moment;
60. Dans le cadre de ses contacts et discussions avec moi, M. Murray et moi n'avons jamais discuté de manière détaillée de l'évolution des campagnes de financement annuelles ou électorales de la circonscription de Charlevoix, ce qui m'apparaissait normal car M. Murray n'en a jamais eu la responsabilité;
61. L'Association de la circonscription de Charlevoix est responsable de l'organisation des campagnes annuelles et électorales ainsi que de la sollicitation de contributions des membres et sympathisants;
62. Tout employé du bureau de circonscription, comme M. Murray, ne pouvait participer aux

activités de financement organisées par l'Association de la circonscription de Charlevoix qu'à titre bénévole;

63. D'ailleurs, la formation des employés des bureaux de circonscription donnée par le cabinet du *whip* du Parti reflétait cette exigence;
64. Lors des campagnes électorales, M. Murray était libéré de ses tâches de responsable du bureau de circonscription afin qu'il s'implique dans l'organisation de la campagne dans la circonscription;
65. M. Murray travaillait alors avec l'équipe de bénévoles de l'Association de la circonscription de Charlevoix;
66. M. Murray n'était cependant jamais en charge ou responsable du financement des campagnes électorales;

c. Implication de M. Murray dans les campagnes électorales en 2007 et 2008

67. Quatre (4) campagnes de financement ont eu lieu dans la circonscription de Charlevoix en 2007-2008, soit une campagne de financement dans le cadre de l'élection provinciale du 26 mars 2007, une campagne de financement dans le cadre de l'élection partielle du 24 septembre 2007 dans la circonscription de Charlevoix, une campagne de financement annuelle en 2008 et une campagne de financement dans le cadre de l'élection provinciale du 8 décembre 2008;

i. Campagne de financement dans le cadre de l'élection provinciale de 2007

68. Le 26 mars 2007 se tenait une élection provinciale;
69. À la suite de cette élection, le Parti Québécois, alors dirigé par Monsieur André Boisclair, forma la deuxième opposition;
70. Au moment de l'élection provinciale de 2007, Madame Marois n'était ni chef du Parti Québécois ni députée de la circonscription de Charlevoix, et elle ne connaissait pas M. Murray;

ii. Campagne de financement dans le cadre de l'élection partielle de 2007 dans la circonscription de Charlevoix

71. Le 24 septembre 2007, Madame Marois, devenue chef du Parti Québécois le 26 juin 2007, est élue députée de la circonscription de Charlevoix à l'issue d'une élection partielle;
72. Jusqu'à son élection comme députée de Charlevoix, Madame Marois ne connaissait pas M. Murray;

iii. Campagne de financement annuelle de 2008

73. La campagne de financement annuelle 2008 du Parti Québécois a débuté en février 2008;

74. Une telle campagne annuelle, comme toute campagne annuelle au sein du Parti Québécois se termine généralement à l'été, mais se poursuit parfois à l'automne;
75. L'Association de la circonscription de Charlevoix est responsable de rencontrer l'objectif établi, et non M. Murray;

iv. Campagne de financement dans le cadre de l'élection provinciale de 2008

76. Le 5 novembre 2008, des élections provinciales sont déclenchées;
77. Tel qu'expliqué ci-haut, M. Murray est libéré de ses tâches au bureau de circonscription afin de s'impliquer dans l'organisation de la campagne électorale dans la circonscription;
78. M. Murray travaillera avec l'équipe de bénévoles de l'Association de la circonscription et s'assurera de coordonner leur action sur le terrain;
79. M. Murray n'est pas en charge du financement de la campagne électorale;
80. Trente-trois (33) jours plus tard, lors des élections tenues le 8 décembre 2008, le Parti Québécois, alors dirigé par Madame Marois, devient l'opposition officielle à l'Assemblée Nationale;

d. Témoignage de M. Murray devant la Commission

81. J'ai pris connaissance des notes sténographiques de l'interrogatoire et des contre-interrogatoires de M. Murray devant la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (la « **Commission** ») le 9 juin 2014, de même que des pièces 173P-1840, 173P-1842 et 173P-1843 produites devant la Commission;
82. Jamais M. Murray n'a fait mention à moi ou à Madame Marois des faits qu'il a relatés devant la Commission lors de son témoignage du 9 juin 2014;
83. De plus, ce n'est que dans le cadre de la préparation de la présente Déclaration que j'ai pris connaissance de la correspondance produite devant la Commission comme pièces 173P-1840, 173P-1842 et 173P-1843;
84. Plus particulièrement, je réfute les faits suivants tels que décrits par M. Murray dans son témoignage:
 - M. Murray n'a jamais mentionné, à moi ou à Madame Marois, qu'il était à court d'une somme de 10 000\$ pour atteindre l'objectif de financement des campagnes de l'Association de la circonscription de Charlevoix en 2008;
 - Il n'a jamais fait état du risque, à moi ou à Madame Marois, que les campagnes de financement de l'Association de la circonscription de Charlevoix n'atteignent pas l'objectif établi;
 - Il n'a jamais mentionné, à moi ou à Madame Marois, avoir sollicité un employé de Roche afin d'obtenir une somme de 10 000\$;

- Il n'a jamais fait part, à moi ou à Madame Marois, de son intention de solliciter des dons de façon ciblée auprès des firmes de génie ou des entreprises œuvrant dans le domaine de l'industrie de la construction;
- 85. Suivant son témoignage, il aurait fait la demande avant le 9 octobre 2008 d'une somme de 10 000\$ à l'employé de Roche parce que la campagne de financement annuelle de la circonscription de Charlevoix battait de l'aile, qu'il y avait une nouvelle campagne de financement électorale qui allait être lancée sous peu et qu'il était une personne fière qui voulait obtenir de bons résultats;
- 86. Cette demande a été faite avant le 9 octobre 2008 puisque la pièce 173P-1840, soit les courriels entre M. Murray et le Témoin A fait référence à des discussions quant à ladite demande, tel qu'il appert de la pièce 173P-1840 produite devant la Commission;
- 87. Or, à ce moment, la campagne de financement annuelle de 2008 n'était aucunement en retard face à son objectif, tel qu'il appert des données de financement de l'Association de la circonscription de Charlevoix pour 2008, jointes comme **annexe 1** à la présente Déclaration assermentée;
- 88. Dans les faits, à la fin septembre 2008, l'Association de la circonscription de Charlevoix avait déjà amassé 39 540\$, soit plus que l'objectif annuel de la campagne établi à 32 953\$, tel qu'il appert de l'annexe 1 à la présente Déclaration assermentée;
- 89. À la fin de 2008, l'objectif de la campagne de financement annuelle du Parti Québécois pour la circonscription de Charlevoix établi à 32 953\$ pour 2008 a été largement dépassé pour atteindre \$49 985, plus 5 215\$ provenant de l'émission et du renouvellement des cartes de membres, pour un total de 55 200\$, tel qu'il appert de l'annexe 1 à la présente Déclaration assermentée;
- 90. Les résultats de la campagne de financement annuelle pour l'année 2008 démontrent que la campagne de financement annuelle de l'Association de la circonscription n'était pas du tout en difficulté si on compare les résultats de 2008 aux résultats obtenus dans la circonscription de 2000 à 2015, tel qu'il appert des données de financement de l'Association de la circonscription de Charlevoix de 2000 à 2015, jointes comme **annexe 2** à la présente Déclaration assermentée;
- 91. Ainsi, M. Murray ne peut prétendre qu'il a approché un employé de Roche avant le 9 octobre 2008 en raison du fait que l'objectif de la campagne annuelle de financement de la circonscription de Charlevoix n'allait pas être atteint;
- 92. Par ailleurs, à la mi-septembre 2008, la campagne électorale provinciale n'était toujours pas déclenchée;
- 93. Tout de même, puisque le Parti Libéral du Québec formait alors un gouvernement minoritaire, les Associations de circonscription ont commencé à se préparer à la mi-septembre 2008 en vue de la campagne électorale qui devait être lancée au cours des mois à venir;
- 94. Ainsi, M. Murray ne pourrait non plus tenter de prétendre que sa demande faite avant le 8

octobre 2008 à l'employé de Roche a été effectuée en raison du fait que la campagne de financement électorale accusait du retard sur son objectif;

95. De plus, M. Murray n'était pas responsable des campagnes de financement annuelles ou électorales de l'Association de la circonscription de Charlevoix;
96. Il n'existait aucune raison pour lui de mentionner à Madame Marois ou moi-même qu'il manquait ou manquerait des sommes d'argent pour atteindre l'objectif de la campagne de financement annuelle du Parti;
97. Ni M. Murray ni personne d'autre au sein du Parti Québécois n'a jamais été sanctionné ou réprimandé de quelque façon que ce soit parce qu'un objectif de financement d'une Association de la circonscription n'avait pas été atteint ou était à risque de ne pas l'être;
98. Dans le cadre de son emploi au bureau de la circonscription de Charlevoix, M. Murray, tout comme tout autre bénévole, n'avait aucune pression de la part du cabinet de Madame Marois ou de quiconque au Parti Québécois afin d'atteindre un quelconque objectif de financement;
99. À ma connaissance, Madame Marois, à titre de chef de parti, n'a jamais été mise au courant du fait que M. Murray avait sollicité de la part d'une firme de génie ou de toute entreprise de l'industrie de la construction une somme d'argent afin d'atteindre l'objectif de financement de la campagne annuelle du Parti Québécois dans sa circonscription;
100. Suivant notre façon de travailler, si M. Murray avait avisé Madame Marois qu'il avait agi ainsi, je suis certaine que, selon ses habitudes de travail, celle-ci m'en aurait immédiatement avisé, ce qui ne fut pas le cas;
101. De plus, Madame Marois n'aurait jamais toléré la présence dans son entourage d'une personne qui avait agi de manière à trahir sa confiance; pendant toute sa carrière, elle a toujours écarté toute personne susceptible de trahir sa confiance;
102. En agissant comme il l'a fait, M. Murray a agi de son propre chef, sans autorisation ni approbation expresse ou implicite de Madame Marois ou du Parti Québécois; son geste inacceptable n'a jamais été porté à ma connaissance ou celle de Madame Marois;

E. Conclusions relatives aux blâmes contenus dans le préavis à la lumière des faits ci-haut mentionnés

a. Blâme 1

103. Madame Marois, à titre de chef du Parti, n'a jamais permis ni autorisé qui que ce soit à pratiquer du financement « sectoriel » en sollicitant les entreprises et les firmes de génie reliées à l'industrie de la construction;
104. Jamais Madame Marois, à titre de chef du Parti, n'a permis que soit développée une stratégie de financement ou des méthodes de sollicitation visant les entreprises et les firmes de génie reliées à l'industrie de la construction;

105. Je n'ai jamais discuté avec Madame Marois, en tant que chef du Parti, de stratégies de financement « *sectoriel* » en général ou de stratégies de financement « *sectoriel* » visant les entreprises et les firmes de génie reliées à l'industrie de la construction; si elle avait voulu élaborer une telle stratégie de financement pour le Parti, elle m'en aurait parlé;
106. Je n'ai jamais agi de façon à permettre des pratiques visant le financement « *sectoriel* » au Parti Québécois dans quelque domaine que ce soit, notamment le domaine de l'industrie de la construction, et je peux affirmer que Madame Marois n'a jamais agi de façon à permettre de telles pratiques;
107. En aucun temps nous n'avons discuté, conçu, planifié, établi ou visé des stratégies ou méthodes de sollicitation impliquant la sollicitation de contributions politiques par secteurs d'activités;
108. Il a toujours été clair, au cours de la période durant laquelle Madame Marois était chef du Parti Québécois et pendant la période pertinente au mandat de la Commission (entre 2007 et 2011), qu'il était strictement interdit de pratiquer du financement illégal provenant du secteur d'activités sous analyse de la Commission;
109. Dans le cadre de mes tâches de chef du cabinet de Madame Marois, je n'ai jamais été appelée à rencontrer des représentants d'entreprises de construction ou de firmes de génie pour discuter du financement du Parti Québécois en relation avec l'octroi ou la gestion des contrats publics;
110. Le financement du Parti Québécois est un financement populaire qui n'est nullement orienté vers un secteur d'activités donné; je n'ai jamais eu connaissance, directement ou indirectement, de financement du Parti Québécois ciblé auprès de firmes de génie et d'entreprises œuvrant dans le domaine de l'industrie de la construction;
111. Le Parti Québécois est un parti de membres; il a compté et compte toujours plus de membres que tout autre parti politique provincial; je suis fondée de croire qu'il compte plus de membres que les deux autres partis politiques réunis sur lesquels la Commission porte son analyse;
112. C'est pourquoi le Parti compte sur ses membres pour le supporter financièrement d'année en année;

b. Blâme no. 2

113. Il n'est pas dans les attributions du ou de la chef du Parti « *d'exercer une surveillance sur les personnes en charge du financement* » compte tenu du rôle imparti au ou à la chef du Parti dans une campagne de financement;
114. Il serait par ailleurs très difficile pour le ou la chef du Parti de s'ingérer dans des campagnes de financement qui sont sous la responsabilité directe du Conseil exécutif national du Parti et des Associations de circonscription pour exercer « *une surveillance* » sur un nombre très important de personnes qui y sont engagées à titre bénévole;
115. Madame Marois, comme chef du Parti, ne s'est jamais associée, ni directement ni

indirectement, ni en paroles ni en actes, à des stratégies de sollicitation visant un financement « *sectoriel* »;

116. Bien au contraire, elle a sollicité une enquête publique et accepté sans réserve le mandat de la présente Commission;
117. Comme chef, elle n'a jamais été mise au courant d'un volume de contributions politiques illégales tel qu'il aurait pu la placer dans une situation de tolérer du financement « *sectoriel* » ou de tolérer « *une proximité entre le financement politique et l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction* »;
118. Je peux affirmer, après avoir travaillé quotidiennement à ses côtés comme chef de cabinet, que Madame Marois n'a jamais toléré de proximité entre le financement politique et l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction;
119. Si j'avais moi-même constaté à quelque moment que ce soit que du financement « *sectoriel* » avait cours au sein du Parti Québécois ou qu'il existait une perception selon laquelle il pouvait y avoir une proximité entre le financement politique au Parti Québécois et l'octroi et la gestion de contrats publics dans l'industrie de la construction, j'aurais pris les mesures nécessaires afin de mettre un terme à de telles pratiques ou dissiper telle perception;
120. Par ailleurs, il était impossible pour Madame Marois d'intervenir de quelque façon que ce soit dans l'octroi et la gestion de contrats publics à titre de chef du Parti Québécois, n'ayant pas dirigé le gouvernement durant la période visée par le mandat de la Commission, soit de fin juin 2007 à 2011;
121. Je termine en soulignant que tout au long de ma carrière auprès de Madame Marois, j'ai pu constater que celle-ci adhérait sans réserve aux standards d'éthique, d'honnêteté et d'intégrité auxquels la population était en droit de s'attendre d'une députée et d'une chef de parti et qu'elle exigeait la même chose de la part de son entourage au sein du Parti Québécois;
122. Dans l'exercice de mes fonctions au sein de son cabinet, j'ai été en mesure de constater personnellement son honnêteté et son intégrité irréprochables et ce, durant toute la période pertinente aux travaux de la Commission;
123. Tous les faits allégués dans cette Déclaration assermentée sont vrais;

ET J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL:



Madame Nicole Stafford | |

Affirmé solennellement devant moi
à Montréal, ce 29 mai 2015



Commissaire à l'assermentation

